

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MINERVE**

**DEPARTEMENT
DE L'HERAULT**

Séance du 26 janvier 2023

Date de la convocation : 23 janvier 2023

L'an deux mil vingt trois
et le 26 janvier
à 18 heures 00, **le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier VORDY.**

		Conseiller	Statut	Procuration à
Conseillers Municipaux :	10	CABROL Christophe	Présent	
En exercice :	10	CALVET Olivier	Absent	
Présents :	6	COINDRE Catherine	Présente	
		GARDIENNET Julien	Présent	
		MARCOUÏRE Brice	Absent	
		MIRALLES René	Présent	
		PEYRAS Frédéric	Présent	
		SCHULZ Barbara	Excusée	CABROL Christophe
		SUWALA Fabienne	Excusée	COINDRE Catherine

Secrétaire(s) de séance : CABROL Christophe

ORDRE DU JOUR

- Délibérations**
- Plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée
 - Autorisation de lancement des travaux de vidéo-protection
 - Solde budgétaire 2022

- Décisions**
- Remise à jour de la composition des commissions
 - Composition de la CAO
 - Demande cabanes touristiques sur le site de la Pujade
 - Exonération de la taxe d'habitation sur les maisons vides
 - Salle du peuple : règlement de location
 - Convention de partenariat avec la SPA
 - Travaux de la rue des Martyrs
 - Tarification de l'eau et modalités de facturation

- Information**
- Gué de Mayranne
 - Rénovation des gîtes
 - Caue
 - Agence postale

- Questions diverses**
- Pas de questions diverses à l'ordre du jour

I. Délibérations

- Plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée : approuvé à l'unanimité,
- Autorisation de lancement des travaux de vidéo-protection : approuvé à l'unanimité,
- Solde budgétaire 2022 : le tableau des soldes à réaliser et les DM budgétaires sont approuvés à l'unanimité

II. Décisions

1. Remise à jour de la composition des commissions

Cf annexe

2. Composition de la CAO

Cf annexe

3. Demande cabanes touristiques sur le site de la Pujade

Le projet est refusé à l'unanimité au motif d'une part d'une inadéquation entre les infrastructures collectives, en particulier en eau potable et le projet déposé et, d'autre part, de l'incongruité avec l'espace touristique et patrimonial.

4. Exonération de la taxe d'habitation sur les maisons vides

Le refus d'exonération de la taxe d'habitation sur les maisons vides est voté à l'unanimité.

5. Salle du peuple, règlement de location

Un règlement de location et une caution de 500€ seront désormais mis en place pour toute location de la salle du peuple. La location est gratuite pour les habitants du village et est fixée à 50€ pour les extérieurs.

6. Convention de partenariat avec la SPA

Une proposition de convention avec la spa pour la stérilisation des chats (15 chats et 70-80€ par chat) est débattue. Monsieur le maire demande d'élargir la réflexion à l'association "1 000 000 d'amis".

7. Travaux de la rue des martyrs

La rue pavée est dangereuse suite à son érosion. Une réfection globale, dans le cadre des travaux du CAUE, conduirait à reporter ce rafraîchissement et cette sécurisation à l'horizon 2025. Une alternative est le rejointoiement et le recalibrage des pavés hirsutes.

Le conseil marque son accord à l'unanimité sur le rejointoiement de la rue du martyr, à programmer en bonne intelligence avec la saison touristique et la vie économique des commerçants.

8. Tarification de l'eau et modalités de facturation

Le conseil, à l'unanimité, décide de la tarification suivante :

- Eau :
 - partie fixe 35 € (soit + 5 €)
 - consommation au m³ : 2,05 € (soit +0,10 €)
- Assainissement :
 - partie fixe 45 € (soit +5 €)
 - consommation au m³ 0,93 € (soit +0,05 €)

Les redevances réseau et pollution sont fixées par l'agence de l'eau et seront répercutées.

Le secrétaire de mairie attire l'attention sur l'équilibre précaire et négatif du budget de l'eau.

Enfin, **le conseil décide à l'unanimité de scinder la facturation annuelle de l'eau en deux parties sur chaque fin de semestre.**

III. Information

1. Gué de Mayranne

Les travaux de sécurisation du passage à gué ont débuté mi-janvier. Ils sont la suite d'une procédure de 4 années où obstacles, rigidité et incompétence ont retardé le projet. La sécurité des personnes et des biens n'était pas garantie en cas d'une nouvelle crue.

Monsieur le maire a donc décidé d'exécuter les travaux malgré les dernières tergiversations administratives.

Le conseil marque son accord et apporte son soutien à l'unanimité.

2. Rénovation des gîtes

Les travaux ont débuté (plomberie, plaquiste et électricité). La charpente suivra en février. Objectif de fin des travaux : fin mars.

3. CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

Une convention d'étude préalable à la rénovation du village a été signée et se déroulera au cours du premier semestre 2023.

4. Agence postale

Des contacts sont en cours pour le déménagement de l'agence postale au sein de la mairie ; le dossier évolue favorablement.

IV. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été traitée lors de cette séance du Conseil Municipal